Vendredi, 9 Juillet 1880

SOMMAIRE

LES ANCIENS JÉSUITES DU CANADA.
LES HOMMES DE ROBERVAL.
LA COMÉDIE PRENTICE.
ECHOS DU JOUR.
LÉGISLATURE DE QUÉBEC.
FRANÇAIS ET CATHOLIQUES.
COURRIER DE HULL.
SERVICE TELÉGRAPHIQUE.
A TRAVERS OTTAWA.
FEUILLETON—LA BATTERIE No 15: *Par A. Rhéty.*
MARCHÉS D'OTTAWA.
MARCHÉS ETRANGERS.

LES ANCIENS JÉSUITES DU CANADA

On nous écrit la lettre suivante:

Ottawa, 9 juillet 1880.

Monsieur,—Voudriez-vous répondre dans votre journal à la question suivante:

—Quand les Jésuites ont-ils été expulsés du Canada, et pour quel motif? Nous avons discuté la chose, hier soir, et j'ai soutenu que l'expulsion n'avait jamais eu lieu.

Votre dévoué,

E. G.

Notre correspondant ne se trompe pas. L'expulsion n'a jamais eu lieu. Voici, en quelques lignes, l'histoire des Jésuites d'autrefois, parmi nous:

Ils commencèrent à arriver en 1625, alors que les Récollets étaient déjà dans le pays depuis dix ans. En 1633, les Récollets se retirèrent, mais ils revinrent en 1672, pour y demeurer sans interruption jusqu'à la mort du dernier d'entre eux, vers 1800, si nous avons bonne mémoire.

Les Jésuites se consacraient à l'éducation, tant celle de la jeunesse indienne que française A cause de cela, le roi de France leur concéda, à différentes dates, des terrains qu'ils possédèrent en qualité de seigneurs, comme tous les terrains concédés de la Nouvelle-France. Lorsque vint la cession du pays (1763), le roi d'Angleterre se trouva remplacer le roi de France, mais cela n'affecta en rien les seigneurs ni leurs censitaires. Cependant, le cas des jésuites finit par former une exception, comme on va le voir.

Précisément à cette époque, 1762-1764, les ennemis des Jésuites les faisaient expulser de France, de l'Espagne et du Portugal. La couronne anglaise décida que, à l'avenir, l'on n'admettrait plus en Canada les membres de cet Ordre qui viendraient du dehors. Ceux qui y étaient ne furent ni molestés ni dérangés. En 1800, le Père Cazot, le dernier de leurs survivants, mourut, et la Chambre d'assemblée de Québec réunit les biens des Jésuites à la couronne, le revenu devant en être affecté aux fins de l'éducation, selon les intentions du roi de France qui avait accordé les terres en question.

On voit que ni l'Angleterre ni les Canadiens n'ont chassé les jésuites du Canada, et qu'au contraire ils ont été traités avec des égards qui font honneur aux jésuites eux-mêmes, à l'Angleterre et aux Canadiens.

Ce n'est que depuis une trentaine d'années que des Pères de cet Ordre se sont établis de nouveau à Montréal. Ils jouissent de la plus complète liberté. La moitié d'entre eux sont Canadiens.

LES HOMMES DE ROBERVAL

En réponse au correspondant du *Citizen* qui se demande ce que peuvent être devenus les trente hommes que Roberval laissa dans les environs de Québec, en 1543, je crois ne pas me tromper en disant qu'ils ont retourné en France, soit tous ensemble, soit l'un après l'autre, à leur gré, puisque les moyens de communication ne leur manquaient pas, comme on va le voir.

Il faut d'abord se rappeler que Jacques Cartier ne fut pas le premier à pénétrer dans le golfe Saint-Laurent, ni peut-être dans le fleuve de ce nom. Les Basques abondaient sur les bancs de Terreneuve. Les armateurs de Saint-Malo équipaient des navires de traite qui s'avançaient dans le golfe. Les Dieppois les serraient de près dans ces courses.

A plus forte raison, lorsque l'éclat des voyages de Cartier et de Roberval eût attiré les yeux de ce côté, le nombre des navigateurs dut-il augmenter, et plusieurs de ceux-ci ne manquèrent pas sans doute d'aller jusqu'à Tadoussac, sinon à Québec. Nous savons que Jacques Noël, petit-neveu de Cartier, se rendit à Montréal en 1583 et que ses deux fils parcoururent le fleuve en 1587.

Les marchands de Saint-Malo étaient les plus entreprenants des armateurs français. Leurs navires prenaient de riches cargaisons dans les terres du golfe. De là, procès sur procès de la part des parents de Cartier, qui avaient obtenu le privilége exclusif de la traite et qui en étaient jaloux à un point extrême. On eût dit, à voir cette concurrence, que les castors du Canada pouvaient tenir tous dans la forêt de Fontainebleau, et ses pêcheries dans un réservoir à mettre des poissons rouges.

Lorsque, en 1598, Pontgravé, Chauvin et quelques autres obtinrent du roi Henri IV le monopole de la traite du Saint-Laurent, ou "rivière de la grande baie," selon l'expression du temps, il est dit que Pontgravé mettait dans la société l'expérience acquise par lui en Canada. Il était alors âgé de quarante-quatre ans. C'était un marchand de Saint-Malo. On peut le regarder comme l'héritier direct des traditions et connaissances de Cartier et de la famille Noël.

Pontgravé, dit Emile Souvestre, était un de ces navigateurs, moitié marchands, moitié corsaires, qui, lorsqu'on les hélait sur l'océan, arboraient le pavillon de leur maison de commerce, criaient "Malouin!" et passaient sous la protection de leur courage.

Lors de sa première visite en Canada (1603), Champlain n'a trouvé aucune trace des hommes laissés par Roberval soixante ans auparavant. Ils s'en étaient sans doute retournés depuis longtemps en France sur les vaisseaux de leurs compatriotes.

BENJAMIN SULTE.

LA COMÉDIE PRENTICE

Cette affaire tourne décidément à la comédie, (dit l'*Evénement*), une comédie dans laquelle l'acteur principal et sur qui roule toute la pièce, n'a pas l'air d'être bien sûr de son rôle. Il le joue à tâtons et un peu au hasard de la mémoire. Son unique ressource, ce sont ses lettres. Sur tous les sujets imaginables, il a écrit à M. Chapleau, et il fait constamment appel à ce répertoire intime.

Des lettres de M. Prentice peuvent peut-être prouver quelque chose contre M. Prentice, mais que peuvent-elles prouver contre M. Chapleau? Il est bien douteux que le premier ministre les ait lues, du moins la plupart, elles sont si nombreuses et sa calligraphie si déplorable! Mais les aurait-il lues, s'ensuit-il qu'il admettait l'exactitude de leur contenu et surtout qu'il se rendait aux demandes exhorbitantes de l'auteur? M. Prentice exposait ses espérances, ses exigences, ses combinaisons plus ou moins ingénieuses, plus ou moins irréalisables. M. Chapleau laissait dire et tolérait avec sa bienveillance accoutumée cette manie d'écrire. M. Prentice a été malade l'hiver dernier; durant sa maladie, il a écrit plus encore qu'à l'ordinaire: était-ce le moment de contrarier la nature, de lui défendre d'écrire, de repousser ses lettres? Cela aurait pu amener des complications que la médecine elle-même aurait été impuissante à combattre. C'était faire acte d'humanité que de laisser le malade divaguer à son aise sur tous les sujets qui hantaient son imagination active durant ce repos forcé.

De cette volumineuse correspondance, que nous croyons inutile de reproduire, il ne résulte rien que des traits qui aident à dessiner le portrait de M. Prentice. On dirait qu'il a demandé cette enquête uniquement pour se faire tout à fait connaître. Il pose de face et de profil. Sa correspondance nous fait pénétrer dans tous les secrets de son rôle, de son ambition.

Son ambition était de faire croire à M. Chapleau qu'on ne pouvait se passer de lui. M. Chapleau avait l'air d'en douter un peu. Aussitôt M. Prentice l'accablait de lettres aimables, engageantes, quoiqu'illisibles. Il sentait le besoin cependant de lui fournir des preuves plus tangibles de l'efficacité de son zèle. L'emprunt à la Banque du Peuple arriva à point pour cela. Avec de l'argent emprunté, et emprunté à un ami des ministres pour pouvoir au besoin s'en couvrir et le compromettre, M. Prentice facilite l'emprunt, en recommandant le secret au caissier. Surtout, dit-il, que M. Chapleau et M. Robertson n'en sachent rien, cela gâterait tout. Il se réserve de le révéler lui-même en temps utile. Dans sa pensée, ce petit emprunt opéré à cinq pour cent, selon le désir du gouvernement, lui donnait un droit imprescriptible à négocier le grand emprunt auquel on songeait.

Mais ce grand secret l'étouffe, il en est plein, il en est tout rayonnant. Il y fait discrètement allusion dans ses lettres, il ne le retient plus qu'à deux mains. L'Etat est son obligé, il a droit au grand emprunt. Il ne peut manquer de l'avoir, sa fortune est faite. Il ne peut plus y tenir; un beau jour, à travers les entortillements de sa prose et au milieu de ses pattes de mouche, le secret lui échappe. Et dire que c'est peut-être là une des nombreuses lettres que M. Chapleau n'a pas lues! Cette confidence est aujourd'hui toute sa preuve, paraît-il. Je vous l'avais écrit, vous deviez le savoir, dit-il à M. Chapleau. Le plaisant, c'est qu'il croit par là incriminer le premier ministre. Il lui faudrait pour cela prouver que M. Chapleau l'a autorisé à faire cette largesse à l'Etat. Mais non, au contraire, le témoignage de M. Trottier démontre qu'il tenait par dessus tout que le premier ministre et le trésorier n'en eussent point connaissance. Il importe peu que, quelque temps après la chose faite, il l'ait fait connaître à M. Chapleau pour essayer de se faire valoir à ses yeux. M. Chapleau n'avait qu'à faire la sourde oreille et qu'à paraître ne rien entendre; car il ne pouvait certainement pas aller trouver la Banque du Peuple au nom du gouvernement et lui dire: Rendez ces $1,500 à Prentice, il n'avait pas le droit d'en faire le sacrifice pour nous!

Voilà à quoi se réduit cette affaire qui va occuper durant quelques jours le comité des comptes publics; voilà à quoi se borne ce piège tendu à M. Chapleau et dans lequel M. Marchand, pour tenir compagnie à M. Prentice et pour suppléer M. Irvine, trop avisé pour s'y mettre, s'est pris obligeamment le pied.

ECHOS DU JOUR

Il paraît que le candidat réformiste à Toronto sera M. James Bethune, déjà battu à Stormont.

L'émigration allemande prend des proportions de plus en plus considérables. La moitié au moins des émigrants qui sont arrivés la semaine dernière venaient des campagnes de l'Allemagne. Presque tous sont allés prendre des terres dans l'Ouest.

L'Union des Cantons de l'Est propose que le gouvernement, au lieu de vendre des terres aux colons ou aux grands propriétaires, adopte le système suivi par les seigneurs dans les premiers temps de la colonie et concède ces terres à rentes modérées.

Sir John A. Macdonald, sir Charles Tupper et l'honorable M. Pope sont partis, hier, pour Québec, d'où ils s'embarqueront samedi pour l'Angleterre. Le but de leur mission se rattache, comme on le sait, à la construction du chemin de fer du Pacifique. Le gouvernement a déjà reçu des offres de capitalistes pour la construction de la ligne; s'il peut trouver des compagnies lui offrant des garanties suffisantes, il est probable qu'il modifiera sa politique, en abandonnant à des capitalistes la construction et la mise en opération des sections qui n'ont pas encore été accordées à des entrepreneurs.

On annonce que MM. J. B. Rouillard, ingénieur des mines, et Emile Dumais, ingénieur civil, se rendant aux sollicitations d'industriels canadiens-français de Montréal et des Etats-Unis, ont décidé d'entreprendre la publication d'une Revue des Finances, des Mines et des Manufactures. D'abord bi-mensuelle, cette revue sera hebdomadaire si le succès vient couronner les efforts de ses fondateurs. Le premier numéro paraîtra le premier août prochain. Le rôle de cette revue sera de mettre à la portée du peuple les connaissances usuelles de nature à lui faire tirer tout le parti possible des nouveaux débouchés qui nous seront bientôt ouverts du côté de la France, aussi bien que de ceux que nous possédons aujourd'hui.

LEGISLATURE DE QUEBEC

Québec, 8 juillet.

L'Orateur prend son siége à trois heures.

Après les affaires de routine,

Un message est reçu du Conseil législatif, annonçant que plusieurs bills de l'Assemblée ont été adoptés.

M. Taillon fait rapport que le comité des bills privés a adopté le bill pour constituer le Club de garnison de Québec.

En réponse à M. Gagnon, le premier ministre dit que le contrat pour la construction du pont de chemin de fer de Hull a été donné à Clarke, Reeves et Cie, les entrepreneurs de tous les ponts sur le chemin de fer provincial, à condition que le travail ne serait pas commencé avant que le bill autorisant cette construction ne soit adopté par la chambre.

La motion de M. Watts, déclarant que la session de cette législature devrait avoir lieu durant l'hiver, est adoptée.

En réponse à M. Gagnon, le procureur-général dit que le gouvernement n'a pas l'intention de réinstaller M. Gauvreau comme magistrat stipendiaire pour le comté de Bonaventure.

L'ordre du jour étant appelé, M. Irvine se plaint de nouveau du délai apporté dans la production des documents relatifs au shérif et au coroner du district d'Arthabaska.

Le procureur-général dit que la correspondance au sujet du shérif est prête; l'autre est préparée en toute hâte, et sera soumise sans délai.

M. Mercier demande quand les documents au sujet des enquêtes de coroners seront soumis.

Le trésorier répond que les employés de son département travaillent jour et nuit à ces rapports, dont les deux tiers au moins sont inutiles, attendu qu'ils ne seront jamais lus par d'autres que les députés qui l'obsèdent à ce sujet. La préparation de plusieurs de ces documents exigera des mois entiers de travail.

Le secrétaire-provincial dépose sur le bureau de la chambre une liasse de réponses à des adresses.

Le bill de M. Gagnon pour abolir la qualification foncière des députés est rejeté sur une division de 36 contre 17.

Après une courte discussion, au cours de laquelle M. Irvine dit que le principe de la loi actuelle est faux et qu'elle est facilement éludée,

Le bill de M. Gagnon pour compléter la loi concernant la qualification des membres de cette chambre est lu une seconde fois et adopté sur une division de 45 contre 5.

La chambre alors se forme en comité général sur ce bill, qui déclare que la qualification doit être de $2,000 d'immeubles exempts de toute redevances ordinaires ou hypothécaires, et que chaque député devrait, avant la prochaine session de la législature, déclarer qu'il possède telle qualification.

Le comité se lève sans faire rapport.

La chambre se forme en comité sur les bills suivants, qui sont rapportés, lus une troisième fois et adoptés:

Pour constituer l'embranchement de chemin de fer de Lachine et de la Pointe-Claire;

Pour autoriser dame Marie-Anne Symes, marquise de Bessano, de vendre certain immeuble substitué par le testament de son père, feu Geo. Burns Symes;

Pour constituer la communauté dite des Sœurs des petites écoles de Rimouski;

Pour constituer l'Union des commis-marchands de la cité de Montréal;

Pour amender l'acte constituant la Société de secours mutuels de tempérance Sainte-Brigide.

La Chambre se forme en comité sur le bill pour constituer la compagnie du chemin de fer et du tunnel de la rive Sud. Toutes les clauses de ce bill, jusqu'à la 26e, sont adoptées en comité. Sur cette clause, M. Joly propose que le bill soit amendé en biffant les premières lignes de cette clause, et aussi les mots: "cette charte," au commencement, jusqu'aux mots: "le travail de construction," et qu'ils soient remplacés par les suivants: "Que la dite compagnie ne commencera pas les travaux de construction du dit chemin de fer à moins qu'elle n'ait donné des preuves de son intention de construire le dit tunnel, en y faisant des travaux pour une somme d'au moins $1,000,000 à la satisfaction du gouvernement."

M. Joly fait un appel aux députés de ne pas permettre que leurs sentiments politiques soient un obstacle à la législation privée. Il prétend qu'il est nécessaire qu'une telle garantie soit donnée à la province. Celle-ci a besoin du tunnel, mais le chemin de fer ne sera nécessaire que sur une partie seulement de cette entreprise.

Après une longue discussion, l'amendement est rejeté par un vote de 39 contre 10.

Sur motion pour la réception du rapport du comité général,

M. Joly propose que le bill soit renvoyé au comité avec instruction d'y ajouter l'amendement qu'il vient de proposer en comité.

Cet amendement est encore perdu, et le bill rapporté, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre s'ajourne à minuit et quart.

FRANÇAIS ET CATHOLIQUES

Nous publions aujourd'hui le magnifique discours que l'honorable M. Chapleau a prononcé lors du banquet de la Saint-Jean-Baptiste à Québec.

Bien que plusieurs jours se soient écoulés depuis qu'il a été prononcé, nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de le reproduire. Ce discours est un de ceux qui laisseront les souvenirs les plus durables de notre grande grande fête nationale:

M. le Président, Excellence, Messeigneurs et Messieurs,

Merci de la bienveillance avec laquelle vous avez porté le toast à la province de Québec, dont j'ai l'honneur en ce moment d'être le représentant officiel. A cette qualité, je dois un des plus grands bonheurs de ma vie: celui de parler au nom de mes amis, de parler au nom de mes adversaires, de parler au nom de mon pays. Et cela, je le fais dans une circonstance où je suis certain d'être un écho fidèle, puisque je n'ai ni à discuter, ni à parler de politique, mais simplement à ouvrir mon cœur et à dire hautement que je suis catholique et que je suis Canadien-français. (Applaudissements.)

Les hommes distingués qui sont venus de l'étranger pour participer à notre fête, trouveraient, s'ils ne connaissaient pas notre histoire, bien étranges les paroles que je viens de prononcer et que vous venez de couvrir d'applaudissements. Moi, premier ministre, c'est-à-dire le premier conseiller de Sa Majesté dans la province, "le premier ami du souverain," suivant la définition des auteurs, je proclame que je suis catholique et que je suis Canadien-français.

Est ce que je commets là une inconvenance? Non. Je ne fais que profiter d'un droit dont l'exercice légitime fait notre bonheur, et que l'Angleterre nous a accordé avec une franchise et un bon sens pratique qui lui font plus d'honneur que bien des batailles et bien des victoires.

Nous sommes libres, et dans ce seul mot nous trouvons la solution des problèmes les plus difficiles.

Nous sommes libres!

C'est à dire nous avons les mêmes droits que ceux qui nous entourent; c'est-à-dire, nous avons les mêmes devoirs que nos concitoyens.

Nous sommes libres!

C'est-à-dire, nous avons, comme tous nos concitoyens, le respect de la liberté, de la liberté dans l'ordre.

Nous sommes libres!

C'est-à-dire, nous avons le droit de laisser parader les Zouaves pontificaux dans les rues de Québec; nous avons le droit d'affirmer notre affection pour le chef de l'Eglise romaine; nous avons le droit d'orner nos autels; et aujourd'hui même, sans blesser les susceptibilités de nos concitoyens, nous avons pu assister à la messe, dite par le chef de l'épiscopat canadien-français, sur le terrain même où, il y a cent-vingt ans, la France et l'Angleterre voyaient mourir Montcalm et Wolfe, après une bataille dont l'écho retentira encore longtemps dans l'histoire de ce continent. Cette messe a été un spectacle sublime pour les spectateurs, plus sublime encore pour le penseur. L'homme qui a lu l'histoire, et celui qui suit les événements contemporains, ont dû voir dans ce spectacle la solution des problèmes qui agitent le plus l'esprit humain. Car, messieurs, quel est le fond de toute politique, sinon le respect? et qu'était cette messe, sinon un grand acte de respect de notre part? respect de Dieu, respect de l'Eglise, respect de l'autorité, respect des traditions: c'est-à-dire respect des ancêtres, respect de soi-même. De la part de nos concitoyens qui ne partagent pas nos opinions, c'était le respect du voisin, c'est-à-dire le consentement librement donné au pacte social, la reconnaissance des obligations mutuelles qui lient les membres d'une même société. N'est-ce pas là l'admission d'un fait bien simple, mais qui ne cesse de bouleverser le monde: savoir, que l'humaine nature est faillible et que les idées sont aussi nombreuses que les hommes?

Je dis ces choses-là, messieurs, je l'avoue, avec orgueil. L'état social que je vous décris d'un trait, nous avons contribué, nous, Canadiens-français, à le créer. Nous avons entendu tout à l'heure le chef de l'Etat proclamer que les institutions publiques de ce pays sont dues en grande partie à notre travail. Je suis fier de le constater, en présence des hommes distingués qui ont pris la peine de traverser les mers pour assister à cette démonstration; je suis fier, dis je, de constater devant eux que la France, qui sème par le monde entier les grandes idées, n'a pas trouvé au Canada une terre indigne d'elle. (Applaudissements.) Nous avons fait bonne récolte, passez-moi le mot; et si la France se reconnait comme notre mère, nous avons le droit de lui dire que nous avons su rester ses enfants. (Applaudissements.) Je voudrais que ma voix portât ces paroles jusqu'au fond des provinces françaises; qu'elle fît *assavoir* au paysan de France qu'il y a sur un autre continent un homme qui a le même nom que lui, qui parle comme lui, qui prie comme lui: c'est l'habitant canadien français. (Triple salve d'applaudissements.) Personne en France, en Alsace, en Lorraine, ne s'est montré plus fier que le Canadien français des victoires de la France. Alors ses chants d'allégresse étaient les siens. Puis, quand ses jours de deuil firent pleurer la patrie française, la patrie canadienne-française n'a-t-elle pas, elle aussi, pleuré amèrement avec sa mère, la vieille France? (Applaudissements prolongés.)

En 1867, lorsque s'est ouverte la législature de Québec, la seule assemblée délibérante française qui existe sur ce continent, j'ai eu l'honneur de proposer la réponse au discours du trône; et la première pensée que j'ai exprimée a été une pensée d'union et de fraternité entre la France et l'Angleterre. Ces deux grandes nations, disais-je alors, n'ont qu'à secouer leurs drapeaux pour couvrir de gloire l'univers entier.—(Appl.)

Dieu a voulu que ce fût à l'ombre de ces deux drapeaux que vint à grandir notre nationalité, véritable chêne, arbre vivace, suivant la pensée de M. Rameau. Pendant des années et des années, il a semblé rester stationnaire. C'était qu'alors ses racines se fortifiaient sous terre; et dès qu'elles sont devenues en état de supporter le roi des bois, celui-ci s'est élancé majestueusement. En quelque temps, il n'a pas tardé à dépasser tous ses voisins de sa cime altière, et bientôt il a dominé toute la forêt qui l'a vu naître. Cette forêt fut jadis le patrimoine de nos pères. C'est là qu'ils sont venus créer le Canada français. C'est là qu'ils apprirent à être des découvreurs, des apôtres, des travailleurs, des soldats: *Ence, cruce, aratro.*

Par l'épée, *ense*, ils ont buriné notre histoire. La croix, *cruce*, est restée le gage de leur immortalité et de notre espérance. La charrue, *aratro*, nous a sauvés, nous sauve encore tous les jours.

L'épée, la croix, la charrue ont fait du peuple canadien-français isolé, et abandonné à ses propres forces, le plus grand phénomène historique de notre siècle. (Applaudissements.)

Ce phénomène n'a pu se produire qu'à la faveur des libertés que nous a octroyées l'Angleterre.

Pour ces libertés, je rends grâce en particulier à notre souveraine, glorieusement régnante, dont l'avénement au trône a coïncidé avec l'avénement de ces libertés dans notre pays. Je lui rends cet hommage, non pas seulement pour accomplir un seul acte de courtoisie en ma qualité de premier ministre de la province de Québec, mais encore pour lui payer une dette de justice et de reconnaissance en ma qualité de Canadien français et de catholique. (Applaudissements prolongés.)

COURRIER DE HULL

—Hier, l'inspecteur des bureaux du gouvernement de Québec, M. Walton Smith, a visité les travaux de la voûte de sûreté que la corporation est en voie de faire construire pour l'usage de la cour de circuit.

—James Dornan a absorbé une forte dose de graine de pavot, et est tombé dans une somnolence irrésistible. Il s'est laissé choir sur le pavé de la rue Centrale, d'où la police l'a relevé et lui a donné un gîte pour la nuit dans une chambre murée. Hier matin, M. le recorder Champagne lui chargeait $2.10 pour les soins que lui avaient prodigués les officiers de la municipalité, ce qu'en homme bien élevé, il a payé allègrement.

Une supercherie.

C'est tellement l'habitude, aujourd'hui, d'écrire le commencement d'un article élégant et intéressant, et de terminer par une annonce, que nous évitons avec soin cette supercherie et attirons tout bonnement l'attention sur les mérites des Amers de Houblon en des termes aussi simples que possible, afin d'induire le public à en faire l'essai, attendu que lorsque leur vertu est connue, on ne peut se servir d'autre chose.

Nouveaux Chapeaux de Paille

La bordure à Œil d'Oiseau sur les CHAPEAUX DE PAILLE est la dernière mode du jour.

C'est coquet et frais et d'une apparence magnifique.

Je viens d'en recevoir une boîte.

R. J. DEVLIN

Une autre caisse de Circulaires imperméables Gossamer pour Dames vient d'être ouverte.

— LE —

Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental

A MAINTENANT EN VENTE

Billets d'Excursion et de Touriste,

Aux prix les plus reduits,

Pour le lac Memphrémagog, les Montagnes Blanches, Portland, Boston, New-York, le Saguenay, Saint-Jean, Halifax, et autres points sur le chemin de fer Intercolonial.

☞ Pour les détails, s'adresser au bureau, vis-à-vis l'Hôtel Russell, Ottawa.

L. A. SENECAL,
Surintendant général.

Ottawa, 5 juillet 1880 6f.

Quelque chose qui mérite d'être connu!

C. GAGNÉ ET Cie.

Viennent d'arriver de Montréal où ils ont acheté un fonds considérable de Hardes faites et de Tweeds!

LES PLUS BELLES

Hardes faites

DANS LA VILLE.

Venez les voir. Toujours heureux de montrer les marchandises.

HABILLEMENT COMPLET POUR $7.50.

277, Rue Wellington.

LES
AMERS de HOUBLON
(Un remède, non un breuvage)
CONTIENNENT DU
HOUBLON, DIOSMÉE DU CAP, MANDRAGORE, DENT DE LION
et les plus pures et les meilleures qualités médicales de tous les autres Amers.
ILS GUÉRISSENT
toutes les maladies de l'Estomac, des Intestins, du Sang, du Foie, des Rognons et des Organes Urinaires, les maladies de Nerfs, l'Insomnie, et surtout les Maladies des Femmes.
$1000 EN OR
Seront payés pour chaque cas qu'il ne guériront ni ne soulageront pas, ou pour quelque matière injurieuse qui pourrait entrer dans leur composition.
☞ Demandez les Amers de Houblon à votre pharmacien, et prenez-les avant de vous coucher. **N'en prenez pas d'autre.**
D. I. C. est un remède absolu et irrésistible contre l'intempérance et l'usage de l'opium, du tabac et des narcotiques.
DEMANDEZ LA CIRCULAIRE.
☞ En vente par tous les pharmaciens.
Cie manufacturière des Amers de Houblon, Rochester, N. Y., et Toronto, Ont.

OFFICE DES TRAVAUX PUBLICS

Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, MERCREDI, le 21 courant, pour les changements et additions à faire au Musée Géologique, coin des rues Sussex et George, Ottawa.

Les plans et devis peuvent être vus, des formules de soumission et autres informations nécessaires obtenues, LUNDI, le 12 courant, et les jours suivants, au Musée Géologique.

La soumission devra porter sur l'endos: "Soumission pour le Musée Géologique" et être accompagnée d'un chèque de banque accepté, pour une somme égale à *cinq pour cent* du montant de la soumission.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune autre.

Par ordre,

S. CHAPLEAU,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 8 juillet 1880.

Paniers de Marché
ET
PANIERS DE COLLATION
En grande Variété
CHEZ
C. S. Shaw & Cie
IMPORTATEURS
63, rue Sparks

N. B.—N'achetez pas avant d'avoir vu nos prix.

SAGESSE!

Quelques-unes de nos pratiques font leur provision pour l'hiver durant l'été. Cela est très sage. Plusieurs ne le font pas: ceux-ci manquent de sagesse.

DES FOURNAISES A AIR CHAUD

pour le charbon ou le bois, sont fournies aux églises, aux écoles et aux résidences privées, avec toutes les améliorations récentes.

Venez voir, ou demandez des renseignements par écrit.

H. Meadows et Cie

Dépot de Poêles de la "Capitale,"

525 — Rue Sussex — 525

Robes! Robes!!

STITT & Cie

Robes legères

Mousseline à robe Pompadour	13c
do do do	15c
Mousseline à robe française	17c
Mousseline à robe organdi	22c

CETTE SEMAINE
Nous vendons

Percales, se lavant	10c et 12c
Brillants, se lavant	13c
Mousseline barrée	14c et 16c

Presqu'un Assaut

On a presque emporté d'assaut notre département des robes se lavant.

Indienne se lavant	8c à 10c
do do	13c
Indienne Pompadour	12c à 14c
Cambrics Polka	15c

Satin
Stitt et Cie

Nous avons encore quelques pièces de satin, couleurs assorties, pour jupes et polonaises.

Costumes Jersey
Stitt et Cie

Jersey bleu-pâle	$3 00
Jersey bleu-marin	2 00
Jersey noir	2 00
Jersey cardinal	2 25

La dernière NOUVEAUTE en fait de ROBES est le costumé Jersey. Les robes s'ajustent parfaitement à toutes les tailles.

Une robe d'été
pour
VOYAGE
pour
BAINS DE MER,
pour
LE TRAVAIL DOMESTIQUE,
pour
L'APRES-MIDI,
pour
LA CAMPAGNE,
pour
LA PROMENADE.

Le "Bunting" se recommande par sa durée; c'est un tissu léger et frais.

"Bunting"
de couleurs diverses
CHEZ
STITT ET Cie
53 et 55 Rue Sparks

Bains de Natation!

BAINS DE NATATION ET DE LAVAGE
RUE NICOLAS.

Ouverts pour la saison, tous les jours (dimanches exceptés) de 6 heures du matin à 5 heures du soir.

Prix	25 cts chaque
Billets de saison	$5.00

Tous les soirs (mercredis exceptés), de 6 heures p. m. à 10 hrs p. m.,

10 CENTINS.

Le mercredi, de 6 heures du matin à 10 heures du soir, pour les dames seulement. Service par des personnes du sexe.

247, RUE NICOLAS,

A l'est du pont de la rue Maria.

LITS DE PLUME NETTOYES.

Ayant acheté un engin, chaudière et tous les autres accessoires nécessaires à un établissement destiné à porter remède à cette terrible nuisance domestique—des lits de plume malpropres—au moyen d'une pression élevée je nettoie les plumes, en en enlevant les souillures, la graisse et la fièvre. Je répare aussi les matelas et tapis de toute sorte par le même procédé. Prix modérés. Pour donner satisfaction aux pratiques, les lits seront pesés en entrant et en sortant.

On sollicite une visite.

A. BEAUVAIS,

200, rue Cumberland.

Certificat du Dr Beaudin

Je, soussigné, certifie que le procédé de M. Beauvais, pour le parfait nettoyage et la désinfection complète des lits de plume, offre de tels avantages sanitaires, que pas une seule famille, et encore moins les hôpitaux, orphelinats ou autres hospices, ne devraient négliger d'encourager cette nouvelle industrie en envoyant leurs lits à l'établissement de M. Beauvais.

Hull, 5 juillet 1880. Dr BEAUDIN.